

Bobigny, le .....

## Rapport de visite du CHSCTD-93

**Collège Lenain de Tillemont**  
87 rue Lenain de Tillemont  
93100 MONTREUIL

### Visite batimentaire du 6 octobre 2022

Référence : CHSCTD93-0931212M

**ETABLISSEMENT : COLLEGE LENAIN DE TILLEMONT**

**CATEGORIE : 3**

**BÂTIMENT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT**

**ERP : R**

**EFFECTIF TOTAL : 436 ELEVES ET 81 PERSONNELS SOIT 517 USAGERS**

#### **MEMBRES DE L'ETABLISSEMENT PRESENTS LORS DE LA VISITE :**

- MME BALI, PRINCIPALE
- MME SYLLA, PRINCIPALE ADJOINTE
- MME BONNEVEAU, GESTIONNAIRE
- M. LADREZEAU, AGENT DE MAINTENANCE

#### **MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PRESENTS LORS DE LA VISITE :**

- M. BARRET, CONSEILLER DE PRÉVENTION, CD93
- M. GIACALONE, BMO, CD93
- M. DA SILVA, REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE FAYOLLE

#### **MEMBRES DE LA CHS DE L'ETABLISSEMENT PRESENTS LORS DE LA VISITE :**

- M. MAROL, ENSEIGNANT
- MME MOREAU, PARENT D'ÉLÈVE

#### **MEMBRES DU CHSCT PRESENTS LORS DE LA VISITE :**

- MME DAOUD, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DSDEN93
- M. ABOMO-NGOO, CHEF DE DIVISION DAGEFI DSDEN 93
- M. BARBEY, CHARGÉ DE MISSION, DSDEN 93
- M. REYNAUD, CONSEILLER DE PRÉVENTION ACADÉMIQUE
- MME GOUJU, SECRÉTAIRE DU CHSCTD
- M. TREMBLAY, ÉLU AU CHSCTD
- MME MAURICETTE, ÉLUE AU CHSCTD
- MME DESMORTIERS, ÉLUE AU CHSCTD
- MME CAREIL, ÉLUE AU CHSCTD

*Note importante : la mission générale des CHSCT consiste en la protection de la santé physique et mentale des agents, l'amélioration des conditions de travail et l'analyse des risques, la veille sur l'application des réglementations santé et sécurité au travail (chapitre 4 du décret 82453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011).*

## Plan du Rapport

A. Situation générale de l'établissement.....	2
B- Etude et examen des registres et des documents obligatoires.....	3
C. Déroulement de la visite de l'établissement.....	4
➤ Réunion plénière.....	4
➤ Visite du site.....	8
D. Résultats de la visite.....	8
D-1 Application de la réglementation.....	8
D-2 Analyse des risques.....	8
E. Synthèse de la visite.....	9
Préconisations du CHSCT93.....	9

### A. Situation générale de l'établissement

Le collège a été construit en 1970. C'est un ERP de catégorie 3 accueillant en tout 517 usagers. Il est classé en réseau d'éducation prioritaire renforcée, REP+.

Le collège occupe une surface de 8 000m<sup>2</sup>. Il est constitué de 8 bâtiments :

- Bâtiment A : Administration
  - Bâtiment B : Enseignement général, 2 étages
  - Bâtiment C : Espace restauration, 1 étage
  - Bâtiment D : CDI
  - Bâtiment E : Enseignement spécialisé
- Ces 5 bâtiments forment un bloc.
- Bâtiment F : Ateliers
  - Bâtiment G : SEGPA
  - Bâtiment H : Logements de fonction

Le collège n'est pas en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap. Il y a de nombreuses marches à monter pour accéder aux étages et l'établissement n'est pas équipé d'ascenseur.

Les locaux sont anciens et vétustes. Il en est de même pour le parc informatique.

Une restructuration de 3 bâtiments sur site est en cours pour un coût de 10 millions d'euros.

L'établissement a fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> visite du CHSCTD le 7 novembre 2019 en raison, à cette date, de différents signalements de personnels, exposés à des situations de travail facteurs de RPS.

Cette 2<sup>ème</sup> visite a été décidée suite à l'alerte pour danger grave et imminent déposée par un membre du CHSCTD, en octobre 2021. La date de cette visite a été demandée expressément en pour la rentrée scolaire 2022-23, en prévision de la dernière phase de désamiantage du site occupé (bâtiment A) prévue pour janvier 2023. Elle sera limitée au domaine batimentaire.

## B- Etude et examen des registres et des documents obligatoires

	<b>Mis à disposition du CHSCT</b>	<b>Remarques, conseils et avis notés dans les registres</b>
<b>Registre de sécurité</b>	oui	Dernier passage de la commission de sécurité le 8 septembre 2022 Avis favorable de la commission
<b>Registre santé et sécurité au travail</b>	oui	Registre ouvert le 2 novembre 2020 Il est disponible à l'accueil. Plusieurs alertes liées à la crise sanitaire entre novembre 2020 et mars 2021. Le 4 juin 2021, 1 <sup>ère</sup> alerte afférente aux travaux (suspicion d'amiante).
<b>Registre de signalement d'un DGI</b>	oui	Ouvert le 23 mars 2021. Alertes liées au chantier
<b>DUERP</b>	oui	Date de création le 13 novembre 2019. Mis à jour le 29 septembre 2022. Document complet.
<b>Plan annuel de prévention</b>	non	
<b>PPMS</b>	oui	Il sera réalisé en novembre. Date non précisée.
<b>CR de réunion de la CHS</b>	non	
<b>DTA</b>	oui	Ouvert le 26 mars 2012. En cours d'actualisation.

## **C. Déroulement de la visite de l'établissement**

La visite s'est déroulée en deux temps. Une réunion plénière s'est d'abord tenue pour informer l'ensemble des membres du CHSCTD des différentes phases des travaux. Elle s'est poursuivie par une visite des zones accessibles du site.

### **➤ Réunion plénière**

Lors de cette réunion, la cheffe d'établissement nous informe du déroulé des travaux. Sur l'ensemble des points suivants :

#### **Le chantier**

Une rénovation lourde de trois bâtiments du collège est en cours pour une somme de 10 millions d'euros.

Initialement, celle-ci devait durer jusqu'en juillet 2022.

#### **Phase 1**

Elle a démarré à l'été 2020 et est achevée

Elle concerne le bâtiment D (anciennement CDI). Un nouveau réfectoire avec un service de réchauffage a été livré et mis en service le 18 mai 2021.

#### **Phase 2**

Elle a démarré en mai 2021 et est toujours en cours au moment de la visite. La livraison était initialement prévue à la rentrée 2022. Elle a été repoussée jusqu'aux vacances d'octobre 2022.

Elle concerne le bâtiment C qui relie les bâtiments B et E, 2 pôles d'enseignement, et devient le pôle vie scolaire avec le bureau de la psychologue de l'Education Nationale au 1<sup>er</sup> étage, le nouveau CDI et les locaux des personnels.

#### **Phase 3**

Elle démarrera après l'achèvement de la phase 2 et concerne le bâtiment A (bureaux administratifs).

Le bâtiment G accueillant ULIS et SEGPA ne fait pas du tout partie des travaux.

Durant les travaux, l'entrée des élèves se fait par la rue des Grands Pêcheurs (auparavant parvis rue Lenain de Tillemont).

#### **Madame la principale fait la chronologie des mesures mises en œuvre concernant le chantier**

Le 4 juin 2021, une alerte est déposée en raison de la suspicion d'une exposition à l'amiante.

Le 8 juin 2021, une visite du chantier est réalisée par les personnels, parents et acteurs du chantier.

Le 11 juin 2021, une demande de suspension du chantier est faite par courrier de la part des personnels.

Le 17 juin 2021, la directrice des travaux reçoit les personnels.

Les travaux sont suspendus au cours de la semaine du 21 juin 2021.

Le 21 juin 2021, une CHS est convoquée concernant la phase 2 des travaux. Cette CHS aboutit à la création d'une commission de suivi des travaux. Un espace numérique partagé et un forum d'échange sont mis en place.

La commission prend acte de la suspension des travaux, de la mise en place d'un planning et l'arrêt des travaux lors des périodes les plus bruyantes (niveau sonore gradué de 1 à 4).

Le 17 septembre 2021, la commission de suivi de chantier se réunit.

Le 15 octobre 2021, la commission de suivi de chantier se réunit de nouveau. Le même jour, la CHS est réunie pour évoquer la dernière phase de désamiantage car une zone réduite du bâtiment C a été détectée comme présentant un risque lié à l'amiante.

Le 21 novembre 2021, les conclusions de l'enquête sont présentées.

Le 10 décembre 2021, la commission de suivi de chantier se réunit.

Le 4 février 2022, la commission de suivi de chantier se réunit.

Le 13 mai 2022, la commission de suivi de chantier se réunit.

Une sixième réunion de la commission de suivi de chantier est prévue avant les vacances de la Toussaint 2022.

Madame la principale détaille la typologie des nuisances liées au chantier

#### **Nuisances sonores :**

Au cours de la plénière, on nous informe qu'une charte, déposée sur l'ENT a été mise en place ainsi que des plannings pour les tâches bruyantes. Ces dernières sont effectuées lors de la pause méridienne, les samedis et en fin de journée. Il a été acté que lorsque le site est occupé, les bruits doivent être ponctuels, sinon il est possible d'interpeller le chantier et de le faire cesser.

Des changements de salle ont été effectués pour les cours les plus touchés.

Les passerelles ont été condamnées avec des matériaux épais (et couvertes d'affiches pour éviter l'aspect anxiogène).

## **Nuisances dues aux poussières**

Un arrosage plus régulier des poussières est réalisé pour éviter les émanations de poussière. Un tapis antidérapant a été mis en place devant le bâtiment B. Il a ensuite été remplacé par un enrobage de la surface.

Madame la principale détaille les 3 phases de désamiantage programmées :

Trois phases de désamiantage étaient prévues. Une quatrième a été ajoutée et est en cours de chantier.

Dans les bâtiments C et D, la présence d'amiante est située dans les dalles vinyle et la colle.

Dans le bâtiment A, elle est présente dans les dalles vinyle, la colle et les sols souples.

Les documents afférents sont disponibles sur l'ENT : DAT, DAAD et le DTA (accessible à la loge).

Le traitement est un désamiantage par confinement dynamique pour la plupart des parties à traiter (désamiantage sans confinement dynamique pour les fenêtres).

## **Présence de plomb**

Madame la principale indique que

La présence de plomb a été détectée à quelques endroits : huisseries, linéaires et plinthes. Ils sont traités par les mêmes procédés que pour le désamiantage.

Des informations supplémentaires sont apportées suite aux questions posées.

La principale informe que le désamiantage du bâtiment A est décalé du fait du retard du chantier.

Éléments de réponses apportées par le représentant du CD93

Ce retard est dû à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine. Il y a une pénurie de matériaux en particulier pour les menuiseries des fenêtres. L'ouverture du bâtiment C ne sera pas possible à la Toussaint. Elle sera décalée sur plusieurs semaines après novembre, si possible avant les vacances de Noël.

Concernant le bâtiment A, l'objectif est un désamiantage entre décembre et début janvier mais il n'y a pas de certitude sur ce délai. Cela pourrait durer plus de deux semaines et déborder au-delà des vacances de Noël. Il s'agit d'un bâtiment indépendant qui sera clos avec des palissades et sera utilisé uniquement par le chantier. Le confinement se fera sous confinement dynamique en raison de la présence de dalles de colle bitumeuse. L'entrée

dans l'établissement se fera par le nouveau grand parvis et plus du tout par le bâtiment A.

L'entreprise envisage de nouveaux travaux de rafraîchissement en 2023.

D'après le représentant du département, il y a un plan de rénovation lourde pour un budget de 11 millions d'euros. Il reste peu ou pas d'amiante dans les sols.

Pour l'enseignant membre de la CHS, il y a seulement eu un revêtement posé sur les dalles, il y a donc encore de l'amiante. Le représentant du département répond que toutefois, l'amiante est « encapsulé » et ne présente plus de danger pour les personnels et les élèves.

D'après le représentant du département, cela sera vérifié et il y aura une mise à jour du DTA. Si c'est le cas, il n'y a pas de danger.

Un membre du CHSCTD fait remarquer que le plan de retrait des déchets amiantés n'a pas été communiqué et demande si une zone de stockage des déchets a été définie.

Le représentant du département indique que les diagnostics amiante concernant le bâtiment A ont été mis sur l'ENT. Le plan de retrait est en cours de réalisation. Il peut être obtenu en saisissant le département. Il est soumis à une date butoir et doit donc être transmis un mois avant à l'inspection du travail. Le confinement sera général sur le bâtiment. L'amiante sera déposé dans un big-bag blanc avec des stickers.

L'enseignant présent indique qu'il faut que ce bac soit évacué régulièrement.

Selon un membre du CHSCTD, ce bac doit être vidé tous les vendredis. Le représentant du conseil départemental précise que le moment de stockage de l'amiante précédemment dans le chantier a été assez court. Il s'agissait de très petites quantités (sous les frigos des cuisines). Concernant le bâtiment A, le chantier sera entièrement clos par les palissades blanches.

La membre du CHSCTD demande des précisions sur le type de confinement.

Le représentant du département ne peut renseigner les participant-es à la réunion dans la mesure où le plan de retrait n'est pas finalisé à l'heure où nous parlons. Il indique que c'est toujours la société ECO-Plus qui se chargera du confinement. Le but de celui-ci est de créer une enveloppe étanche. Un programme de mesurage par prélèvements est aussi prévu. Des mesures sur opérateurs, sur la zone d'approche, sur la zone de contamination et sur le chantier.

La principale demande s'il existe un lien entre les poussières soulevées par les élèves et l'amiante.

Le représentant du département précise qu'il y a deux types de poussières : d'un côté les poussières soulevées au niveau de l'issue de secours provisoire du bâtiment B, de l'autre les poussières issues des travaux de découpe et de démolition après désamiantage. Ces dernières sont arrosées après désamiantage. Les déchets de démolition –ne contenant pas d'amiante- sont envoyés dans des filières agréées.

### ➤ Visite du site

La visite s'est poursuivie par une déambulation sur le site. La délégation ne s'est pas rendue sur la zone en chantier.

Le bâtiment D qui accueille le nouveau réfectoire a été visité. On nous informe que les nouveaux aménagements réalisés sont les bienvenus pour les ATTE. En revanche, il n'y a plus de cuisine de production.

Un modulaire est installé sur le terrain de handball pour accueillir le CDI, la vie scolaire et le bureau de la psy-EN.

Le bâtiment G est délaissé. Au rez-de-chaussée se trouve le pôle HAS. Seuls les sanitaires ont été refaits à neuf.

A l'étage, on trouve la salle des professeurs (située avant dans le bâtiment D), une salle de repos et un coin cuisine.

## **D. Résultats de la visite**

### **D-1 Application de la réglementation**

L'ensemble des documents obligatoires a été présenté lors de la visite du CHSCT.

Nous rappelons qu'il est nécessaire que tous les documents soient constitués (pour ceux qui n'existent pas, exemple : les fiches FDS) et régulièrement tenus à jour.

Le chef d'établissement a la responsabilité de prendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels (code du travail article L4121-1).

Depuis le 30 septembre 2017, un nouveau registre est obligatoire dans les Etablissements Recevant du Public. Il s'agit du registre accessibilité des



personnes handicapées en ERP et IOP. Il doit être demandé au conseil départemental.

## **D-2 Analyse des risques**

Le DUERP est complet. C'est un document obligatoire dans tous les établissements depuis 2002.

L'évaluation des risques constitue une étape essentielle de la démarche globale de prévention. Il s'agit :

- d'éviter l'accident,
- de supprimer voire de limiter les conséquences d'un accident qui aurait pu être évité,
- d'améliorer les situations existantes.

## **E. Synthèse de la visite**

La visite du CHSCTD a permis :

- de prendre connaissance de certains documents obligatoires fournis par la direction de l'établissement ;
- de prendre connaissance des différentes phases de travaux sur site.

La visite du CHSCTD n'a pas permis, à ce moment-là de prendre connaissance :

- du calendrier des opérations de désamiantage
- du plan de prévention des entreprises du chantier
- du plan de retrait amiante

La secrétaire  
du CHSCTD

Le Président du CHSCTD



Fabienne GOUJU

## **Préconisations du CHSCT93**

### **➤ Pour la collectivité territoriale**

- la mise à jour du DTA
- le calendrier des travaux à venir

- le plan de prévention ou PPSPS (plan particulier de sureté et de prévention de la santé)
- le plan de retrait des déchets amiantés
- le plan de confinement
- les résultats des tests d'empoussièrement au point zéro avant désamiantage
- les résultats des tests de fumée avant désamiantage

➤ **Pour la DSDEN93**

- une communication claire et exhaustive de manière à rassurer les personnels.